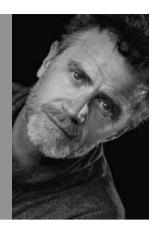
# Editorial septembre 2018



Pierre Dherte : Président

L'été est derrière nous. Quoi qu'avec ce beau mois d'octobre, ce fut encore l'été bien après l'été! Au niveau des températures en tous cas!

J'espère que chacune et chacun d'entre vous avez pu recharger les batteries en profitant au mieux de ces temps de « repos », déjà lointains pour certains, mais si nécessaires pour affronter un travail serein et constructif.

En début d'année, nous nous sommes attelés à la création et l'emploi artistique que nous souhaitons remettre au cœur des critères d'attribution de subventions, notamment avec des quotas articulés en fonction des subventions perçues par les opérateurs via leurs contrats programmes. Vous vous souvenez, plusieurs actions et mobilisations de groupes avaient été menées pour y arriver, en relation avec la SACD. En mai 2018, la ministre Greoli nous garantissait enfin par écrit qu'elle sera, je cite : « particulièrement attentive aux propositions d'obligations chiffrées dans les projets de contrats programmes » qui lui seront soumis. Suite à nos actions, elle nous a aussi communiqué d'autres mesures concrètes visant entre autres « des objectifs de progression qui seront maintenant associés aux obligations quantitatives minimales d'emploi artistique requis ».

A peine ce dossier clos - mais le sera t-il jamais ? - l'Union et l'ensemble des fédérations reconnues s'attelaient pour la plupart d'entre elles à un autre dossier d'envergure pour l'ensemble des professionnels que nous sommes, concernés par le secteur des arts vivants, du cinéma ou de l'audiovisuel : le renouvellement des instances d'avis. Encore un nouveau décret ! Encore de nouvelles dispositions et des règles à examiner, d'autres à oublier, des aspects entiers qu'il convenait parfois de réinventer, redéfinir ou parfaire pour la plupart d'entre eux. Chantier complexe mais nécessaire visant une remise à plat du rôle et une refonte en profondeur des missions et du fonctionnement des instances d'avis ? Chantier de trop, « usine à gaz », dont on se serait bien passé ? Seul l'avenir nous confirmera si les objectifs visés auront été atteints ou si les critiques formulées reviendront poindre ici et là, de plus belle ?

Il s'agit en tous cas d'un chantier d'intérêt général à ne pas rayer trop vite d'un trait de la main sous prétexte seulement de sa complexité! Les enjeux qui y sont déployés nous concernent individuellement et collectivement et ces derniers seront définis sous peu mais pour de très longues années à venir! Tentons donc de rester optimistes?

Notre Union a donc décidé de s'atteler à la tâche et de participer activement de l'intérieur à ce travail de fond. A l'heure où j'écris ces mots, la dernière version du texte du décret est toujours en cours de concertation sectorielle mais nous sommes presque au bout! Vous lirez dans ce bulletin un article où je tente d'expliquer ce que c'est que ce *bazar*! Qu'est-ce qu'une instance d'avis et sous quelle architecture le nouveau texte du décret s'articule. Vous lirez aussi notre note de l'Union envoyée à la ministre, à sa demande, le 10 septembre dernier. Note que nous avons préparée avec Thibaut. Vous lirez enfin les toutes dernières recommandations des fédérations professionnelles avec qui nous partageons des priorités communes et solidaires. Vous lirez enfin un billet d'humeur de Bernard sur le sujet. A l'Union, nos administrateurs sont investis, parfois passionnés mais tous nous voulons simplement encore et toujours remettre l'artiste au centre des préoccupations et des tables de négociations!

Période électorale oblige, le fameux statut de l'artiste revient lui aussi sur le tapis! Mais nous ne sommes pas dupes! On en a vu d'autres ... depuis vingt ans déjà et après plusieurs législatures « consommées » ... sans grands succès de ce côté-là il faut bien l'avouer! Mais là aussi pourtant nous répondons présents! Que ce soit avec l'IEV (l'institut Emile Vandervelde) au PS où nous participons à un groupe de concertation, ou avec Ecolo et Muriel Gerkens qui organisera une grande rencontre le 19 novembre prochain au Parlement Fédéral. Que ce soit pour un comité de pilotage initié en juin avec Actiris qui planche sur une « autre méthodologie pour les artistes », ou avec certaines associations flamandes du nord du pays : nous répondons présents aux tables de réflexions, de concertations ... et de décisions! Armés il est vrai aussi de certains retours dont vous nous faites parfois écho. J'en profite pour vous inciter à le faire davantage. Notre bureau vous est ouvert et ce lieu est aussi un espace de rencontres, entre vous et nous. Entre artistes finalement!

Dans un autre registre, comme nous l'avions déjà fait l'année dernière avec une belle collecte à la clé, nous avons décidé de renouveler notre collaboration avec United Stage et verser cette année encore une partie de notre collecte de fonds à une plateforme citoyenne visant à venir en aide à la problématique liée aux migrants. Et bien-sûr, sans amputer nos collectes UAS réservées en priorité à nos membres, cela va de soi. Les violences humaines qui touchent durement les populations civiles dans les zones de conflit, toujours au mépris du droit humanitaire, sont de plus en plus nombreuses autour de nous et sur tous les continents et l'Union des Artistes souhaite ici montrer que nous ne sommes pas indifférents au sort tragique que connaissent certaines populations. Il s'agit d'initier des actions concrètes porteuses d'un changement positif pour leurs bénéficiaires. En espérant que l'action sera aussi exceptionnelle que l'année dernière ? Nous choisirons parmi différentes associations qui bénéficieront d'une partie de nos dons comme : DoucheFlux, Solidarity is not a crime, Deux euros cinquante et La Plateforme citoyenne d'hébergement BXL REFUGEES.

Suite à une migration d'hébergeur cette fois, nous connaissons depuis quelques temps des problèmes avec notre site internet, nous en sommes désolés mais, comme on dit dans ces cas-là : nous mettons tout en œuvre pour y remédier ! Et sachant combien je suis concerné et motivé pour ce site, je peux vous assurer que nous faisons effectivement tout non seulement pour y remédier mais aussi pour le parfaire, le plus vite possible !

Enfin, pour celles et ceux que cela intéresse, n'oubliez pas de vous inscrire aux stages organisés par Julie! Ces derniers remportent toujours un aussi beau succès au fil des saisons!

Je terminerai par vous rappeler que ce bulletin est bien évidemment le vôtre et qu'il ne tient qu'à vous de l'alimenter en articles de fond, en billets d'humeur ou d'humour, en dessins ou en caricatures, ou en tout autre sujet encore : ce qui vous passionne, vous interroge, vous met en colère ou en joie!

à bon entendeur pour le prochain ? à tout bientôt.

Pierre

## Sommaire

## Union des artistes du spectacle

Editorial	1
Nouveaux membres	4
Les artistes et la publicité	9
Fonds Norma Joosens	11
Renouvellement des instances d'avis, tentative d'éclaircissement ?	12
Note de l'Union des Artistes à la ministre de la culture	19
Stages de l'Union	24
Action Playright-Union	25
La réforme des instances d'avis, vers une nouvelle usine à gaz ?	28
Un homme, un livre, une histoire	34
La gratuité dans les théâtres	36
Naissances	37
Hommages	38
Conseil d'Administration	43
Avantages offerts et demande d'admission	45

## Nouveaux membres

"La grande force de l'Union réside dans ses membres, les artistes, les créateurs. Ceux d'hier, d'aujourd'hui mais aussi ceux de demain. Ensemble, nous construisons l'avenir de l'Union, celui des artistes, plus fort que jamais!"





## Vous aussi parrainez de nouveaux membres !

Photocopiez le formulaire d'adhésion qui se trouve dans chaque bulletin en dernière page ou téléchargez-le via notre site. Renvoyez-nous le formulaire complété et signé par l'artiste qui souhaite nous rejoindre, ainsi que par un ou deux parrains eux-mêmes membres depuis minimum un an ! Vous, par exemple ?... Vous pouvez également nous demander des formulaires d'adhésion par fax, par téléphone, par courrier...

www.uniondesartistes.be

# Nouveaux membres

## Hanna-Maria Bardos Feltoronyi



Artiste pluridisciplinaire et mezzo-alto d'origine hongroise, passionnée de musique et de théâtre, Hanna Bardos-Feltoronyi est également pédagogue du chant depuis une vingtaine d'années. Elle est diplômée des Conservatoires royaux de Mons et de Bruxelles.

Hanna voyage à travers différents univers. De la comédie musicale à l'opéra pour enfants, du théâtre à l'opéra bouffe, elle n'hésite pas à passer de la musique hongroise au jazz expérimental. Puis, elle renoue avec le récital classique et la musique de chambre, sans jamais oublier l'importance des respirations, dans tous les sens du terme.

Du Portugal à New York, de la Palestine à la France et la Hollande, sans oublier la Belgique, Hanna s'investit totalement dans chaque projet, avec professionnalisme, dépassant les risques de l'inconnu. Elle pense que Les expérimentations et la variété des disciplines ne sont jamais un obstacle, mais que c'est au contraire des portes qui s'ouvrent, un talent qui se bonifie, une volonté de vie. Hanna se consacre également à l'enseignement du chant en tant que coach vocal car transmettre et partager un savoir et une expérience fait pour elle partie intégrante de son parcours riche et atypique.

Cet être raffiné et plein de sensibilité a su conquérir des publics différents qui l'apprécient pour ses multiples qualités artistique et continuent de la suivre.

Elle sait éveiller leurs sens à toutes les formes d'art musical ainsi qu'à ses nombreuses interprétations. C'est pour toutes ces raisons que nous serons heureux de l'accueillir au sein de l'Union des Artistes du Spectacle.

Laura Liberatore et Serge Helholc

## Brigitte **Baillieux**



Brigitte Baillieux, metteure en scène, autrice et co-directrice de La Maison Ephémère, compagnie théâtrale.

Un exercice difficile que de présenter quelqu'un de si proche, très proche! Nous partageons en effet une compagnie, un fils et ... presque trente ans de vie commune. Allez, je me lance!

Brigitte est romaniste et, après sept ans d'enseignement à Arlon, elle quitte tout pour se lancer avec courage? Avec folie? Dans la carrière théâtrale en fondant sa propre compagnie belgo-française, « La compagnie de l'Escabelle». On la découvre alors dans le rôle de Marie Stuart, un spectacle que nous présenterons à Avignon en 1993. Ha! Cette longue nuque qui se prêtait si bien à la lame du bourreau! La même année, la compagnie change de nom pour devenir ... La Maison éphémère que nous codirigeons depuis.

C'est à cette époque que Brigitte va mettre en scène et écrire son premier spectacle « Confidences », qui connaîtra plus de 100 représentations tant en Belgique qu'en France. Depuis, elle poursuit une carrière de metteure en scène mais aussi d'autrice. C'est ainsi qu'elle adaptera de nombreux romans. On retiendra ses très belles adaptations et mises en scène de « Soie » d'Alexandre Barrico et du « Sabotage amoureux » d'Amélie Nothomb.

Dans le cadre d'une coproduction avec le Rideau de Bruxelles, elle écrira et mettra en scène une œuvre autobiographique, « Autrefois, il faisait jour jusqu'à minuit », un double hommage à un homme simple, son père, et à un grand auteur américain, Jim Harrison.

Elle poursuit aujourd'hui une œuvre teintée de sensibilité, toujours très contemporaine et particulièrement attentive au public. Elle aime travailler dans les grandes institutions mais, ensemble, nous n'hésitons pas à affronter d'autres espaces de représentations (un parc, une ferme en carré brabançonne, un château, des salons privés, ...), à la rencontre d'un public nouveau, au sein d'aventures qui réunissent, parfois, des artistes professionnels et amateurs.

Une femme, une artiste, libre, sensible, à l'écoute de son époque et qui croit encore et toujours, à la force du théâtre en tant qu'outil démocratique et subtil de questionnement du monde.

Guy Theunissen

## Meddy Guendil



Il y a maintenant plus d'un an, il m'a été donné le grand bonheur et l'incroyable chance de découvrir et de pouvoir ressentir l'aura extraordinaire d'un talentueux comédien qui tenait le rôle principal (Paul) dans un long métrage "Un matin... près d'un fleuve", réalisé par un cinéaste liégeois.

J'y tenais le rôle d'une inspectrice de police, je jouais dans la scène finale du film avec lui et d'autres comédiens. Eh bien ! ce comédien m'a émue aux larmes, fascinée par sa sensibilité, sa sincérité, sa justesse, sa prestance, son charisme, bref, son talent exceptionnel ! Depuis, j'ai appris à connaître Meddy ; un jeune homme gentil, sympathique et d'une beauté rare, qui se donne à fond dans son boulot de comédien. C'est pourquoi, je vous propose de le connaître grâce à l'Union des Artistes. Son cv est impressionnant...

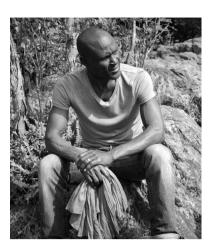
Et pour cause, puisque Meddy a d'abord suivi une formation en art dramatique à l'école d'art dramatique de la Province de Liège (professeur principal : Jean-Michel Balthazar) et de cinéma « Jeu face caméra » chez Anotherlight. Ses expériences théâtrales sont nombreuses et diversifiées, et il a toujours brillé dans des premiers rôles : de Prospero (Shakespeare) à Christian Martin (Oscar), en passant par l'univers Brechtien porté par la Compagnie du Grandgousier. Il a entre autres terminé à deux reprises parmi les dix finalistes du célèbre concours « Carrefour des comédiens » du FIFPL en 2009 et 2010. Sa carrière est déjà rythmée par de nombreux rôles (plus d'une vingtaine) dans des courts-métrages, dont un présenté à Cannes, ainsi que dans de nombreuses capsules comiques et autres séries récentes, telle « Unité 42 » de Roel Mondelaers; sans parler des nombreuses publicités aussi bien télévisuelles que papiers.

J'ai l'immense chance qu'il ait accepté de tenir le rôle de Christian Martin dans la pièce Oscar que le théâtre des sources de Spa, dont je suis la directrice depuis 25 ans, crée au mois de mai en Province de Liège pour une tournée qui devrait se terminer par le festival de théâtre de Spa en août 2019. Nous répétons la pièce depuis quelques mois et il apporte au personnage de Christian Martin un jeu subtil, avec charme, humour et décontraction, totalement déconcertant.

Merci à toi, Meddy, pour cette belle rencontre. Je te souhaite d'être connu et reconnu dans ta belle carrière et au sein de l'Union des Artistes.

**Pascale Bonnarens** 

## François **Ebouele**



Quel exercice pour moi que de présenter François à l'Union des Artistes.

Parce que François a un sourire auquel nul ne peut résister vraiment -en tout cas pas moi-, parce qu'il a des éclairs d'intelligence mêlés de poésie qui n'appartiennent qu'à lui, parce qu'il m'a souvent rappelé à l'invisible, au profond, au pouvoir des ancêtres, parce qu'il a des défauts aussi, et qu'il faut bien faire avec ; pour tout cela et bien des choses encore, il est mon ami.

François a débarqué en Belgique un beau jour de 2007. Dès son arrivée, il fera la connaissance d'Alain Moreau et de son « TOF Théâtre ». Il participera d'abord au projet « Les bénévoles » -ha! le voir manipuler la marionnette de la grosse Mama africaine!- et puis au très beau « Sur la dune » avec lequel il partira en tournée dans le monde entier. En 2012, suite à une résidence à Ouagadougou, nous créons ensemble « Celui qui se moque du Crocodile n'a pas traversé la rivière », un duo autobiographique que nous tournons toujours (plus de 140 représentations aujourd'hui, mazette!).

Aujourd'hui, sa carrière continue entre les créations de sa compagnie « L'Archer » et ses collaborations avec des artistes africains et belges. Mais surtout, il développe depuis trois ans, un projet merveilleux de création de bibliothèques en Afrique. Avec acharnement, il récolte des livres pour les envoyer là-bas. C'est ainsi que fut créée à Yaoundé au Cameroun, une première bibliothèque qui accueille aujourd'hui enfants et adultes autour du livre bien-sûr, mais aussi autour de nombre d'activités autour de la littérature.

Une prochaine bibliothèque sera bientôt créée dans le Nord du Cameroun à Maroua où sévissent les sbires de Boko Haram avec les conséquences que l'on devine sur l'éducation des filles. Et puis ce sera Kinshasa en RDC, Ndjamena au Tchad, et puis ...

Pour l'UAS, Guy Theunissen, administrateur.

## Les artistes et la publicité

## Jeannine Rolane



Envahis par les placards bordant nos routes, les annonces publicitaires télévisées, celles des magazines et journaux, vous seriez peut être tentés de croire que ce matraquage est lié à notre époque de surconsommation. Détrompez-vous ! Nos parents et grands-parents n'y ont pas échappé... dans une moindre mesure, évidemment ! Moyens obligent !

En feuilletant de vieux journaux je vois ceci :



#### Qui était Jane Marnac?

Bien qu'annoncée "la jolie artiste parisienne", Jane est une Belge née à Bruxelles le 8 février 1892. Son nom de famille était "Mayer". Elle a beaucoup chanté l'opérette et joué tout autant au théâtre. Elle décède à Paris le 2 décembre 1976. Ses cendres sont au Père-Lachaise. Poursuivons...



**Renée Jeanne Falconetti**! Née à Pantin le 21 juillet 1892, elle est presque parisienne. Nous apprenons qu'elle a interprété le rôle de Jeanne D'Arc dans le film de Carl Théodor Dreyer "La passion de Jeanne D'Arc" en 1927. Son parcours l'amène en Argentine. Elle se suicide à Buenos Aires le 12 décembre 1946. Sa tombe est au cimetière de Montmartre

Une autre?



Huquette Duflos est née Hermance Joséphine Meurs le 24 août 1887 à Limoges. Elle épousa le comédien Raphaël Duflos dont elle divorça huit ans plus tard. Pensionnaire de la comédie française dès 1915, elle en sera sociétaire de 1924 à 1927. Elle entame alors une carrière au cinéma. C'est le temps du "muet" et elle a du succès. S'adaptant mal aux nécessités du cinéma "parlant", elle y renonce et revient au théâtre. Elle décèdera à son domicile parisien le 12 avril 1982. Elle est inhumée au cimetière

des Batignolles.



Je ne sais ce que vous en penserez mais moi, si je devais donner la palme d'or de la pub télévisée à une comédienne, je l'attribuerais sans l'ombre d'une hésitation à *Marie-Pierre Casey*. Rappelez-vous. La femme de ménage qu'elle incarne projette un nuage de cire, vérifie si son tablier est bien noué, disparaît un instant, revient en courant et d'un bond se retrouve sur une longue table glissant sur le ventre, bras écartés. L'acte accompli, elle montre le tablier empoussiéré prouvant l'efficacité du produit en déclarant toutefois "qu'elle ne ferait pas çà tous les jours". C'était en 1984. Elle a aujourd'hui 81 ans.

Jeannine Rolane

# Fonds Norma Joossens



Comme vous le savez sans doute, l'Union des Artistes a reçu des subsides du Fonds Norma Joosens pour venir en aide aux comédiens retraités ou en voie de l'être, qui ont des difficultés financières. Ce projet est géré par la Fondation Roi Baudouin.

Trouver des membres dans le cas nous demande du travail mais nous avons au moins la possibilité de les contacter.

Notre accord avec le fonds prévoit que nous puissions aussi aider les comédiens en difficulté **qui ne sont pas membres**.

C'est pourquoi je vous invite si vous en connaissez, à nous signaler ces personnes.

L'Union est avant tout au service de ses membres, mais dans le cas présent, je trouve qu'il est important pour nous de nous ouvrir à ces personnes en difficulté car nous sommes la seule institution francophone à pouvoir les aider grâce à ce fonds.

Merci à vous d'être attentif aux besoins des autres.

Jean-Henri Compère

Renouvellement des instances d'avis

Tentative d'éclaircissement?

Pierre Dherte



Avant-projet de décret sur la Nouvelle Gouvernance culturelle – version du 9 octobre 2018.

Nous précisons que la plupart des commentaires ci-dessous sont repris tels qu'exposés dans la dernière version du texte actuellement toujours en cours de concertation sectorielle (même si nous approchons pour sûr de son aboutissement). Nous avons ici tenté d'aller à l'essentiel, pour une compréhension la plus aisée possible du texte. Quelques remarques et recommandations partagées UAS et d'autres fédérations sont évoquées en fin de texte. La liste n'étant évidemment pas exhaustive. L'UAS elle-même ayant complété ses recommandations du 10 septembre (que vous trouverez dans l'article suivant) suite aux différentes réunions sectorielles et aux retours du Cabinet.

## NOTIONS GENERALES: Qu'est-ce qu'une instance d'avis?

Actuellement il existe deux type d'instances d'avis : celles ayant pour mission de formuler des recommandations sur l'opportunité d'octroyer des aides ponctuelles ou structurelles aux opérateurs œuvrant dans les arts de la scène (CAPT, CAD, etc.), ou par exemple via la Commission de Sélection des Films pour les financements de projets cinématographiques, télévisuels, etc.

Et puis il y a les instances d'avis comme le CCAS (Comité de Concertation des Arts de la Scène) ou le Comité de Concertation du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel qui elles ont pour mission de formuler des recommandations et des avis sur toute question de politique générale relative aux Arts de la Scène ou au cinéma, à la télévision, etc.

Dans les deux cas, les avis sont remis au ministre de tutelle (qui en dispose!)

Ainsi, actuellement, l'Union des Artistes, par trois de ses administrateurs, participe aux deux types d'instances d'avis à la fois, via notamment le CCAS, le CAD et le CAPT, pour ne citer que les instances d'avis du secteur des arts de la scène. Notre participation est effective depuis 2006, date à laquelle ont été mises en place à la fois les ORUA (les fédérations professionnelles) et les instances d'avis auxquelles ces dernières participent. Notons que via la fédération Pro Spere (les créateurs de l'audiovisuel et du cinéma) nous avons également un levier d'action au Comité de Concertation du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

Aujourd'hui, il y a manifestement lieu de procéder à une remise à plat du rôle et une refonte en profondeur des missions et du fonctionnement des instances d'avis notamment afin de réduire le nombre desdites instances, de simplifier les procédures, de distinguer les missions de concertation et d'avis sur des demandes individuelles, d'améliorer la compréhension et la maîtrise des enjeux transversaux et de renforcer l'impartialité, la pertinence et la motivation des avis remis au ministre de tutelle.

Le temps nous dira si la simplification souhaitée et les objectifs visés auront pu être atteints.

La présente réforme met en œuvre la manière dont le Gouvernement entend appliquer ces mesures en regard, notamment, des conclusions de la coupole « Nouvelle Gouvernance culturelle » de la consultation prospective « Bouger les Lignes »

## Les principales critiques formulées touchent :

- les postures « juge et partie » ;
- la durée des mandats
- le manque de recours ;
- la motivation des décisions et la visibilité pour les personnes concernées ;
- la charge et l'investissement de travail, les défraiements proposés:
- la distinction des temps et des lieux de la concertation (l'espace des ORUA et des fédérations représentatives) et de l'avis sur les dispositifs légaux (l'espace des instances d'avis) ;
- le manque d'information et de temps pour mener à bien les missions.

#### Les principaux objectifs à atteindre :

- améliorer l'efficience des instances d'avis :
- renforcer l'expertise de ses membres ;
- •rendre le système d'avis et de concertation plus dynamique et transversal, tout en préservant les spécificités sectorielles afin de garantir une offre culturelle plurielle et diversifiée ;
- •renforcer le rôle des fédérations professionnelles dans la concertation sectorielle et intersectorielle, développer leur structuration et poursuivre le développement d'une nouvelle gouvernance culturelle dans leur chef :
- •instaurer une parité dans les organes consultatifs et une alternance entre les femmes et les hommes quant à leur présidence ou vice-présidence ;
- éviter les conflits d'intérêts en réduisant le cloisonnement sectoriel ;
- •réduire la lourdeur administrative ;
- maîtriser les coûts du système d'avis, tout en garantissant le respect des enveloppes budgétaires actuellement réservées à chaque secteur, discipline ou type d'aide.

#### Vers quoi on se dirige?

L'établissement de 3 fonctions distinctes :

- 1. Une fonction de **concertation** sectorielle et d'avis sur les politiques culturelles (dévolue aux fédérations professionnelles)
- 2. Une fonction d'avis sur **les dossiers individuels** (confiée à des usagers mandatés pour leurs expertises) ;
- 3. Une fonction de recours.

Ces trois fonctions sont exercées par des personnes différentes, avec une articulation entre la fonction consultative relative aux textes légaux et règlementaires et celle relative aux dossiers individuels

La nouvelle architecture en 3 axes des organes consultatifs :

- 1° l'Axe de la concertation transversale
- 2° l'Axe de la concertation sectorielle
- 3° l'Axe de la consultation relative à l'examen des dossiers individuels

#### 1° l'Axe de la concertation transversale :

Instauration d'un nouveau **Conseil supérieur de la Culture** : cet organe consultatif exercera les fonctions de concertation, de consultation et de propositions en matière de politiques culturelles, dans une optique générale et transversale.

La politique culturelle de la Communauté française ne disposait pas d'un espace de rencontre, de dialogue permanent et de réflexion collective entre les différents secteurs de la Culture. Ce vide ne permettant pas actuellement aux instances d'avis existantes d'assurer la transversalité nécessaire à ce secteur qui le mérite. C'est, selon la ministre, l'une des raisons objectives de la nécessité de la présente réforme avec notamment la création du Conseil supérieur de la Culture.

Le Conseil supérieur de la Culture permettra nous dit-on d'assurer le développement d'une vision prospective et l'instauration d'un dialogue intersectoriel et transversal sur les politiques culturelles, tels que, notamment, l'accès à la Culture, **le statut des artistes**, le développement de la création et de **l'emploi artistique**, etc.

Les textes législatifs seront aussi examinés par le Conseil supérieur de la Culture, **composé** notamment **d'experts** en matières culturelles **et de délégués** de toutes les chambres de concertation.

#### 2° l'Axe de la concertation sectorielle :

Instauration de **7 chambres de concertation**: ces organes consultatifs exerceront les fonctions de concertation, de consultation et de propositions en matière de politiques culturelles sectorielles. Ils seront **réservés à toutes les fédérations professionnelles reconnues** (les actuelles ORUA, comme L'UAS, par exemple). Les chambres de concertation rendront des recommandations, d'initiative, sur la politique culturelle sectorielle ainsi que des avis sur tous les textes législatifs et réglementaires. Par ailleurs, toutes les fédérations professionnelles reconnues siégeront directement, en tant que personnes morales, dans les chambres de concertation, ce qui est un changement majeur par rapport au fonctionnement actuel.

Les 7 chambres de concertation sont les suivantes :

- 1- la Chambre de concertation des Arts vivants.
- 2- la Chambre de concertation des Musiques,
- 3- la Chambre de concertation des Arts plastiques,
- 4- la Chambre de concertation des Ecritures et du Livre.
- 5- la Chambre de concertation du Cinéma.
- 6- la Chambre de concertation des Patrimoines culturels.
- 7- la Chambre de concertation de l'Action culturelle et territoriale.

#### 3° l'Axe de la consultation relative à l'examen des dossiers individuels :

Instauration de **7 commissions d'avis** : Ces organes consultatifs exerceront les fonctions d'analyse et d'avis sur les dossiers individuels. **Les dossiers individuels seront examinés par une majorité d'experts** issus des secteurs concernés,

en associant davantage d'experts issus de disciplines diverses et complémentaires dans l'examen des dossiers individuels. Il est aussi envisagé d'introduire un garde-fou par le biais d'experts issus d'autres secteurs ou disciplines. Ce point essentiel impose une réforme globale des instances d'avis actuelles. Ces commissions d'avis fonctionneront par **sessions de travail**.

Le terme « commission d'avis » regroupe donc maintenant dans un vocable unique les anciennes appellations : « conseils », « commissions » et « comités de concertation ».

Le terme **d'expert** est précisé dans l'exposé des motifs de la manière suivante : « Expert : une personne physique qui fait preuve d'une compétence, d'une connaissance ou d'une expérience particulière, dans le cadre d'une activité professionnelle ou non, dans une ou plusieurs des matières culturelles visées au point 14° »

Les 7 commissions d'avis sont les suivantes :

- 1- la Commission des Arts vivants,
- 2- la Commission des Musiques,
- 3- la Commission des Arts plastiques,
- 4- la Commission des Ecritures et du Livre,
- 5- la Commission du Cinéma,
- 6- la Commission des Patrimoines culturels.
- 7- la Commission de l'Action culturelle et territoriale.

Instauration également de La Chambre de recours : cet organe consultatif indépendant sera chargé d'analyser les recours introduits contre les décisions qui se fondent sur une recommandation d'une commission d'avis et dans le respect d'un débat contradictoire.

Dans cette nouvelle « *architecture* » triangulaire, on imagine que seront donc mises en place dans l'ordre chronologique suivant :

- 1.Les **Chambres** de concertation
- 2.Les Commissions d'avis
- 3.Le Conseil Supérieur de la Culture

L'Union relève ici une inversion *hiérarchique* intéressante et souhaitée par une grande partie du secteur en tous cas.

#### **Exemple: la Commission Arts vivants:**

Ainsi, concernant par exemple la composition de la Commission Arts vivants, le décret précise :

Art. 68. La Commission est composée de soixante-cinq membres effectifs répartis comme suit :

- 1° seize experts en art dramatique, en ce compris au moins un en arts de la marionnette, du théâtre d'objet et des arts qui y sont associés et un en théâtre en langues régionales endogènes ;
- 2° douze experts en théâtre jeune public, en ce compris au moins un en arts de la marionnette, du théâtre d'objet et des arts qui y sont associés ;
- 3° quatre experts en théâtre action;
- 4° treize experts en art chorégraphique ;
- 5° treize experts en arts forains, du cirque et de la rue ;
- 6° quatre experts en conte;
- 7° trois experts exerçant l'activité d'enseignant, dont au moins un relevant de chaque niveau d'enseignement, et dont au moins un relevant de chaque réseau d'enseignement.

La composition de la Commission et des **sessions de travail** tend à assurer la diversité des profils et compétences rassemblés ainsi qu'une représentation sectorielle et de métiers équilibrée et, dans la mesure du possible, à assurer que **la moitié des membres exerce une profession artistique ou technique**, et que l'autre moitié exerce une activité de programmateur (lire notre recommandation en fin de texte à ce sujet).

Par profession artistique ou technique, on vise notamment et en particulier les acteurs, les comédiens, les auteurs, les metteurs en scène et les techniciens du spectacle.

Par activité de programmateur, il est visé une activité dont la mission principale est de planifier et coordonner la programmation d'une institution culturelle ou d'un événement, et d'en administrer le budget (lire notre recommandation en fin de texte à ce sujet).

Le nombre de 65 membres du pool a été déterminé afin de pouvoir fonctionner annuellement avec minimum 7 sessions de travail.

En arts vivants, l'analyse des dossiers se fait actuellement sur base de 3 dates de dépôt des dossiers (bourses et aides aux projets annuelles et pluriannuelles) par an (février, mai et octobre).

#### **MANDATS:**

Les mandats des différents membres *experts* sont de 3 ans renouvelable 2 fois (soit 9 ans max), la commission étant renouvelée par tiers tous les 3 ans.

Pour les président·e·s:

- au Conseil, c'est 2 ans max, avec alternance homme/femme ;
- dans **les chambres de concertation**, soit par séance, soit 2 ans max, avec rotation des fédérations :
- dans les dispositions communes à toutes les **commissions d'avis**, il est indiqué 2 ans max, avec alternance homme/femme, renouvelable seulement après une interruption de 2 ans.

## !! QUELQUES DERNIERES RECOMMANDATIONS ET REMARQUES UAS, AUTRES FEDERATIONS, CCAS, ETC. :

Actuellement, c'est la dernière « ligne droite » ! Il y a encore évidemment des discussions en cours sur différents articles du décret. Nous ne les évoquons pas toutes ici mais nous relevons ci-dessous quelques remarques et recommandations nous paraissant pertinentes, relevées par l'UAS et par d'autres fédérations, ainsi notamment que par le CCAS dans son dernier avis à rendre à la ministre.

Concernant les **artistes**, il va de soi que nous prônons une juste intégration de ces derniers (remettre l'artiste au centre ?), une nécessaire **parité homme/femme** et une parité aussi respectée entre les **pôles artistes/producteurs ou programmateurs**. Terme que nous souhaitons mieux baliser (voir plus loin). Et ce, notamment aux Commissions du Cinéma et des Arts vivants.

A cet égard, l'UAS et d'autres fédérations ont appuyé au CCAS l'idée d'intégrer aussi des artistes au niveau des présidences et vice-Présidences, entre autre, au Conseil Supérieur de la Culture (art. 26) ainsi qu'à la Commission des Arts vivants (art. 61). Et ce avec alternances équilibrées à respecter dans les deux postes visés

Nous relevons également, et c'est un point sur lequel nous insistons, que le décret prévoit « d'assurer la diversité des profils et compétences des membres de la Commission Arts vivants ». Que « la Commission Arts vivant veillera à assurer que la moitié des membres exerce une profession artistique ou technique, et que l'autre moitié exerce une activité de programmateur ».

Nous préconisons qu'il convient de compléter cette bonne intention par ce qui suit : « ...que la moitié des membres exerce une profession artistique ou technique, SANS ETRE EN CHARGE DE PROGRAMMATION OU DE DIRECTION, D'UN CENTRE SCENIQUE OU DE LIEU DE DIFFUSION NI D'UN FESTIVAL ». Vous l'aurez constaté, l'intitulé ajouté à cet article 68 est clair dans son objectif visé : remettre l'artiste au centre encore une fois!

Concernant la composition de la Commission du Cinéma, la fédération Pro Spere (dont l'UAS est membre) souhaiterait adapter la répartition des 50 membres avec **14 experts auteurs/comédiens**, 14 experts producteurs/ateliers, 6 experts distributeurs/exploitants, 8 experts techniciens et 8 experts culturels.

Concernant le renouvellement des mandats pour la Commission du cinéma, Pro Spere insiste sur le mandat de 3 ans renouvelable 1X et pas 2X pour empêcher que des membres puissent, même avec un renouvellement de 1/3, siéger pendant 9 ans (!). Pour faire prévaloir aussi le sens d'une rotation indispensable qui permette, en tant que créatrice et créateur, actrice et acteur, de se retrouver face à des membres renouvelés.

Concernant les défraiements (Art.13), une indemnité de 50 euros (par rapport à 40€ actuellement) est prévue par demi-journée de participation à une réunion, indexée annuellement. Cela ne nous semble pas satisfaisant. Rien ne précise non plus les modalités de versement des indemnités. Nous avions demandé cependant une garantie à ce que ces dernières soient compatibles, notamment fiscalement, avec les différents statuts des artistes (interprètes, auteurs, ...) et respecte les règles parfois contraignantes émises par les directives de l'Onem. J'ai donc soutenu au CCAS l'idée émise par la CTEJ qui consiste à demander au Cabinet de se mettre en relation avec l'Onem et que les artistes puissent siéger sous le statut de bénévole pendant l'entièreté de leurs mandats et ce sans avoir à entreprendre eux-mêmes auprès de l'Onem les démarches administratives pour y avoir accès. Cela pourrait répondre à pas mal d'incertitudes (fiscalité, droit au chômage, statut artiste, etc.) tout en permettant aux artistes de siéger en percevant leurs allocations de chômage légalement ainsi que leurs indemnités forfaitaires.

Nous relevons aussi la pertinence d'une **transparence totale sur les avis rendus** par les commissions d'avis qui seront dorénavant publiés sur le site internet de l'Administration et ce, de manière complète, en ce qui concerne entre autres les les demandes d'aides ponctuelles ou structurelles (Art. 15).

Enfin, tel que nous l'avions déjà relevé dans notre note du 10 septembre dernier, nous nous interrogeons sur le fait de savoir sur quel budget les subventions des fédérations seront elles prises? Il n'est évidemment pas souhaité de le faire sur le budget de la création! Or aucune garantie n'est fournie à cet égard. Par ailleurs, la ministre actuelle semble nous réconforter sur ce point mais que pourrait faire le ou la ministre qui suivront? Toujours concernant les fédérations, nous préconisons de différencier les structures de services des missions spécifiquement affectées à la représentation des membres des fédérations! Ces dernières devant être constituées sous forme de « personnes morales » (Art. 92) MAIS « sans buts lucratifs », préconisons-nous d'ajouter!

Une réunion CCAS a eu lieu ce mercredi 24 octobre où bon nombre de points repris ci-dessus ont été validés par l'ensemble des fédérations présentes pour les arts de la scène. Un dernier avis CCAS sera rendu sous peu à la ministre. Un rendez-vous au Cabinet entre la ministre et les présidents des instances d'avis est également prévus ce vendredi 26 octobre. En vue de les lui rappeler ? A l'heure où j'écris ces lignes, nous sommes donc en fin de phase de concertation. Nous attendrons bien évidemment le texte final pour émettre un bilan plus circonstancié et évidemment en relation avec ce qui aura été validé in fine. Cela fera l'objet d'un prochain article dans notre bulletin, via notre page FB et sur notre site internet.

Pour l'Union, Pierre DHERTE

## Note de l'Union des Artistes envoyée à la ministre de la Culture.



#### Pierre Dherte

Voici les premières recommandations qui avaient été envoyées par l'Union au cabinet de la ministre de la culture (le 5 septembre), concernant son avant-projet de décret réformant les instances d'avis. Suite à cet avis, le projet de décret a été revu. Certains points vont désormais davantage dans le sens de nos recommandations. Néanmoins nous restons attentifs à l'évolution du projet, et partageons ici avec vous le contenu de cette première note:

L'Union des Artistes est une ORUA dont trois administrateurs siègent actuellement et respectivement dans trois instances d'avis dans le secteur des arts de la scène : CCAS, CAPT et CAD.

Par ailleurs les membres de l'UAS sont principalement concernés par deux secteurs : les arts de la scène et le cinéma/audiovisuel. C'est ainsi que nous sommes également membres de la Fédération Pro Spere (la fédération des créateurs de l'audiovisuel et du cinéma).

Nous nous sommes réunis, à la demande de la ministre, au sein de nos IA respectives où un travail de fond a bien évidemment été mené, notamment au CCAS, où plusieurs ORUA ont planché sur le dossier pour répondre aux attentes du secteur des arts de la scène dans son ensemble avec les différents représentants des domaines qui le constitue.

Concernant le secteur du cinéma/audiovisuel, nous avons récemment validé la note émise par la fédération **Pro Spere** que la ministre aura reçue de la part de cette fédération.

Nous avons enfin co-signé **deux autres notes** avec plusieurs ORUA avec qui nous partageons des recommandations et des priorités communes sur de nombreux points qui y sont répertoriés. Ainsi, la présente note de l'UAS s'appuiera logiquement sur le contenu de ces deux notes en question ainsi que sur celle de Pro Spere. Ces textes ont déjà fait l'objet d'une réflexion commune et l'UAS, cosignataire, demande à la ministre de bien vouloir prendre en considération les différents points qui y sont développés. Ces différentes recommandations ne seront donc pas reformulées ici. Ces notes seront ou ont été communiquées à la ministre pour le 10 septembre 2018.

Ces trois notes évoquées plus haut sont jointes en annexes au présent courrier et s'intitulent :

1 - Positionnement de principe de 6 fédérations professionnelles actives dans les arts de la scène sur la réforme des Instances d'Avis :

a.CTEJ (Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse)
b.CCTA (Chambre des compagnies théâtrales pour adultes)
c.La RAC (Rassemblement des acteurs du secteur chorégraphique)
d.Aires Libres (Concertation des Arts de la rue, des Arts du cirque et des Arts forains)
e.FACIR (Fédération des Auteurs Compositeurs et Interprètes Réunis)
f.UAS (Union des Artistes du Spectacle)

2 - Note commune de 22 fédérations professionnelles issues de divers secteurs culturels concernant l'avant-projet de Décret portant sur la création du Conseil Supérieur de la Culture et organisant la fonction consultative et la représentativité des pouvoirs publics en matière culturelle :

```
a.ABDIL – Autrices et auteurs de la bande dessinée et de l'illustration
b.ACC – Association des Centres Culturels
c.AIRES LIBRES – Concertation des arts de la rue, des arts du cirque et des arts forains
d.APBFB - Association des professionnels des bibliothèques francophones de Belgique
e.ASSPROPRO – Association des programmateurs professionnels
f.ASTRAC - Réseau des professionnels en Centres culturels
g.CCTA – Chambre des compagnies théâtrales pour adultes
h.CTEJ – Chambre des théâtres pour l'enfance et la jeunesse
i.FACIR – Fédération des Auteurs Compositeurs et Interprètes Réunis
j.FPCEC - Fédération Pluraliste des Centres d'Expression et de Créativité
k.HORS CHAMPS – Association des techniciens des métiers du cinéma et de l'audiovisuel
l.M-COLLECTIF - Rassemblement des opérateurs des arts de la marionnette, du théâtre d'objet et
des arts associés
m.PROSPERE – Fédération professionnelle des créateurs de l'audiovisuel rassemblant : ARRF
(Association des réalisateurs et réalisatrices de films), ASA (Association des scénaristes de
l'audiovisuel), ASAR (Association des Auteurs Radio), SABAM, SACD, SCAM (Sociétés d'auteurs),
UAS (Union des artistes du spectacle) et CINÉMA WALLONIE (Association de professionnels du
cinéma et de l'audiovisuel indépendants de Wallonie)
n.RAC – Rassemblement des acteurs du secteur chorégraphique
o.UAS (Union des artistes du spectacle)
p.UPFF – Union des producteurs francophones de films
```

#### 3 - Note spécifique de Pro Spere sur la réforme des instances d'avis :

ProSpere – Fédération professionnelle des créateurs de l'audiovisuel rassemblant : l'ARRF (association des réalisatrices, réalisateurs), l'ASA (association des scénaristes), l'Union des Artistes (comédiennes, comédiens, artistes-interprètes), Cinéma Wallonie (association de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel indépendants de Wallonie), l'ASAR (association des auteurs radio), les sociétés de gestion collective (SABAM, SACD, SCAM)

#### Recommandations spécifiques UAS:

Tout en tenant compte des contenus des textes cités plus haut et dont nous cosignons les recommandations, l'Union des Artistes tient par ailleurs à évoquer à la ministre certains points spécifiques énumérés ci-dessous et dont nous nous permettons de souligner l'importance :

#### 1 - CONFLIT D'INTERET

Article 8, paragraphe 2 : « interdiction aux membres de participer aux débats et décisions vis à vis d'un dossier les concernant et dossiers concurrents » : Dans un souci d'éviter les conflits d'intérêts, la proposition nous paraît judicieuse. Cet article semble pertinent pour le secteur du cinéma/audiovisuel mais nous apparaît plus problématique pour le secteur des arts de la scène ! Si les membres des commissions transversales sont tous des « experts » travaillant dans les domaines concernés, il y a de fortes chances que certains conflits d'intérêts pointent lors de sessions importantes. Dès lors si une majorité de membres représentant un secteur ne peuvent prendre part à une session, quelle serait la pertinence d'avis remis par une sous-commission qui ne compte presque aucun membre spécialiste du secteur concerné ? Qui pourrait à la fois présenter le niveau d'expertise requis et n'avoir aucun conflit d'intérêt potentiel ? Pratiquement personne. Le système actuel où les membres ne peuvent prendre part aux discussions et décisions vis-à-vis des dossiers les concernant uniquement nous paraît plus appropriée.

#### 2 - PRINCIPE DE SUPPLEANCE AU CONSEIL SUPERIEUR DE LA CULTURE

Nous pensons qu'il serait judicieux de préciser de manière distincte le principe de suppléance concernant les membres siégeant au Conseil Supérieur de la Culture, de ceux siégeant dans les Commissions d'avis : pour optimiser le fonctionnement du Conseil, nous proposons que les suppléants attachés à chaque membre effectif puissent y siéger chaque fois que le membre effectif ne peut être présent à une réunion, et ce afin de garantir une présence accrue aux réunions et donc une meilleure représentativité des secteurs. Ce système de suppléance ne peut en revanche pas s'appliquer aux commissions d'avis, pour lesquelles il est nécessaire que la composition des sous-commissions soit la même lors de chaque réunion d'une même session, afin de garantir l'équité de traitement des dossiers « concurrents ».

#### 3 - QUORUM MINIMUM DE MEMBRE

Article 12 : En l'absence du quorum requis, une nouvelle séance peut être programmée et délibérer valablement à condition de disposer de 1/3 des membres présents ou représentés. Pour les souscommissions, 1/3 de 11 membres = 4 membres. Combiné avec un système de procurations (les modalités pour que les membres non présents soient représentés étant laissés au fonctionnement de chaque commission), cela signifie que 2 membres, munis chacun d'une procuration, pourraient valablement délibérer ! Cela ne peut représenter un cadre propice à des décisions équilibrées et objectives, dans aucun domaine que ce soit. Il est intéressant de noter que suivant le même principe, même avec un quorum fixé à la moitié des membres, 3 membres présents munis d'une procuration pourraient délibérer valablement pour les sous-commissions, 2 membres pour les sous-commissions alternatives éventuelles. Cela ne constitue pas non plus une limite suffisante

#### 4 - REMUNERATIONS DES MEMBRES

Les montants proposés pour les participations aux réunions et pour les indemnités de lecture, sont similaires à ceux pratiqués aujourd'hui, voire inférieurs comparé à certaines instances d'avis actuelles. Ces montants sont ridiculement bas et ne prennent pas en compte la demande de Bouger Les Lignes concernant la participation effective des membres, notamment via les moyens financiers et la comptabilité avec le statut d'artiste et du chômage. (Cette demande est rappelée dans l'exposé des motifs, mais elle n'est suivie d'aucun effet dans l'APD). Par ailleurs, des défraiements aussi bas ne sont pas de nature à inciter des artistes (dont la situation financière est souvent précaire) à participer au processus décisionnel, ceux-ci préférant conserver du temps pour des activités rémunérées. Ces niveaux d'indemnités favorisent une surreprésentation des professionnels ayant une situation financière plus stable, et n'est pas à la hauteur de l'investissement demandé. Par ailleurs, cette rémunération doit être compatible, notamment fiscalement, avec les différents statuts des artistes (interprètes, auteurs, ...) et respecter les règles parfois contraignantes émises par les directives de l'Onem.

#### 5 - PARITE DES MEMBRES

Article 19, §2 : L'avant projet de Décret prévoit que chaque fédération professionnelle propose au Conseil Supérieur de la Culture deux hommes et deux femmes, ainsi que deux membres effectifs et deux membres suppléants. Nous relevons que rien ne précise qu'il faille convenir d'une parité par type de représentant (effectif/suppléant)! Cela ne permet donc pas de garantir, au sein du Conseil Supérieur de la Culture, une parité telle qu'elle est prévue par les décrets de la FWB.

#### 6 - EXPERTISE DES MEMBRES

- A l'instar du Décret des arts de la scène, nous pensons qu'il serait judicieux d'établir ici aussi un lexique précis et détaillé reprenant les différentes définitions des termes et vocables pouvant prêter à confusion dans le Décret IA. Ainsi, nous relevons que les notions d'expert et d'expertise ne sont pas définies. Il faut déjà et au moins apporter une définition claire et objectivable à ce que l'on entend par ces termes.
- Article 26, §4, 1°: La composition des sous-commissions tient compte de la catégorie d'expertise des membres. En quelle proportion ? Suivant quels critères ? Aucune précision n'est apportée sur ce point.

#### 7 - COMPOSITION DES COMMISSIONS TRANVERSALES

Le nombre de 25 membres pour les commissions transversales paraît nettement insuffisant. Nous recommandons d'augmenter ce nombre à hauteur de 50. Cette augmentation n'aurait aucun impact sur les coûts (le nombre de membres des sous-commissions restant, lui, inchangé) et permettrait une rotation plus importante des membres d'une session à l'autre, allégeant la charge de travail globale pour chacun des membres de la commission.

#### 8 - DUREE DES MANDATS

- Article 18, et Article 28 §1 : Nous préconisons des mandants d'une durée de 3 ans, au lieu de 5, toujours de manière à favoriser un plus grand renouvellement des membres siégeant.
- Nous préconisons que ces mandats soient renouvelables une fois mais avec une latence d'un an minimum.
- Concernant les présidences, nous pensons qu'un mandat d'un an ne permet pas de travailler dans de bonnes conditions. Pour garantir une stabilité du fonctionnement des commissions, nous proposons que le président soit désigné pour 3 ans.

#### 9 - DELAIS

Article 30, §2, 1° et 2°: Les délais accordés aux commissions pour remettre des avis motivés sur les demandes de subventions sont beaucoup trop courts, qu'il s'agisse de demandes ponctuelles ou structurelles. Les délais actuellement en vigueur ne peuvent déjà pas toujours être tenus. Vu l'augmentation de la charge de travail qu'implique les commissions transversales, réduire ces délais poserait de sérieux problèmes de faisabilité. Certaines sous-commissions auront à analyser, lors de certaines sessions plusieurs centaines de dossiers! Ce travail ne peut s'effectuer dans des conditions correctes sans un temps adéquat. 90 jours pour des subventions ponctuelles, et 120 jours pour des demandes structurelles, hors périodes de vacances scolaires, nous semblent être un strict minimum.

#### 10 - SUBVENTION DES FEDERATIONS

Concernant les subventions forfaitaires allouées aux fédérations professionnelles, nous souhaiterions recevoir des précisions quant aux montants octroyés. Sur quel budget ces subventions seront-elles prises ? N'y-a-t-il pas un risque de voir se multiplier les fédérations pour multiplier les subsides alloués ? Des précisions semblent nécessaires pour mieux circonscrire ce point.

Nous tenons enfin à signaler à Madame la ministre que la **SACD** (Frédéric Young), après avoir lu la présente note spécifique de l'Union des Artistes **nous a confirmé la <u>soutenir</u>**, la <u>partager</u> et l'<u>appuyer</u>, y compris les dix points développés plus haut.

## Stages de l'Union

Julie Basecqz



Les ateliers de l'Union des Artistes continuent!

Le vendredi 26 octobre Aline Salvé a organisé un stage de Pilate pour faire découvrir cet art à plusieurs de nos membres, les participants étaient enchantés.

Vous aussi transmettez votre savoir en organisant un stage à l'Union des Artistes, vous pourrez ainsi participer à 3 stages sans devoir payer la somme de 15 euros.

En décembre, Jordi Vidal vous propose un atelier d'improvisation et composition en danse & théâtre physique & clown !

Ce stage est une exploration du mouvement qui devient source d'humour tantôt burlesque et ironique, tantôt poétique et onirique.

Basé sur le corps et son expression, sa présence, ses significations spatiales, ses images conscientes et inconscientes. Il résulte d'une synthèse des techniques Release, contact improvisation, Feldenkrais, chaines musculaires, théâtre physique, masque neutre, clown ...

Plus d'infos sur le site de Jordi : www.jordilvidal.net

Date: **8 décembre 2018** de 14h30 à 17h30 Lieu: 105 A, rue Colonel Bourg à 1140 Evere.

Prix: 15 euros pour les membres en ordre de cotisation

Inscription: info@juliebasecqz.com

## Action Playright-Union: « Kris Peeters met les artistes à poil!» Mise au point suite à une discussion récente au parlement.

Pierre Dherte Source : Playright



Une petite mise à jour concernant les dossiers Injection Directe et Rémunération Equitable pour l'audiovisuel. Nous rappelons ci-dessous ce que sont exactement la notion d'injection directe ainsi que celle de rémunération équitable.

Comme nous vous l'avions évoqué dans notre dernier bulletin, à la fin du mois de mai 2018, les deux dossiers ont été fusionnés en un seul projet de loi qui a été approuvé par le Conseil des ministres en juin.

Notre campagne de l'année dernière évoquait un accord historique à travers lequel le secteur artistique dans son ensemble envoyait un signal fort auprès du Ministre Kris Peeters. Ce dernier s'apprêtant à légiférer sur les droits de câble.

Ainsi, 19 signataires d'une même déclaration s'entendaient sur un point déterminant et fondamental, à l'heure où le projet d'injection directe tel qu'il était porté par Kris Peeters compromettait de manière définitive nos droits de câble!

Ce projet a été discuté tout récemment (23/10/2018) au sein de la commission de l'Economie du Parlement, où il a également été approuvé sans ajustement. Aucun amendement n'a été soumis et le Ministre n'a reçu l'opposition d'aucune des parties à sa proposition.

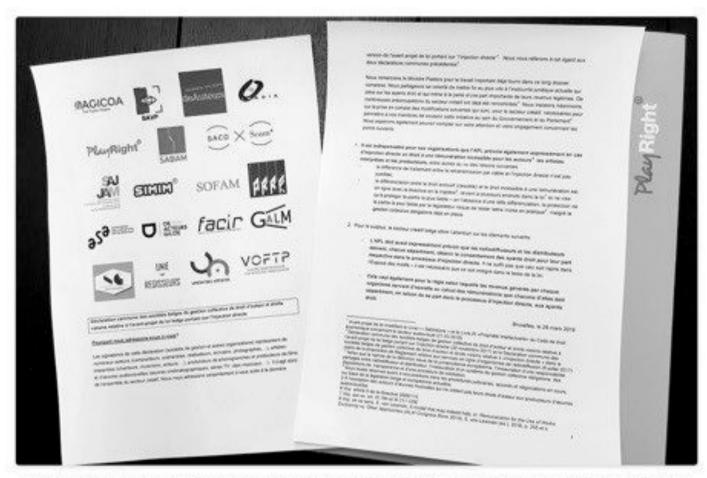
L'Union et Playright sommes bien-sûr ravis du résultat obtenu dans le dossier de **l'Injection directe**. La proposition prévoit dorénavant un droit à rémunération non-transférable vis-à-vis des distributeurs et des diffuseurs et impose la gestion collective.

Nous souhaitons bien évidemment faire adopter le projet de loi pour sécuriser les droits de distribution des chaines de tv et de radio des artistes et des auteurs, nos alliés dans tous les combats, y compris en cas d'injection directe.

Playright a récemment communiqué en remerciant ses partenaires, dont l'Union, à l'issue de la teneur plutôt positive de cette bonne nouvelle que l'on peut qualifier d'avancée significative pour les artistes en général. En tant que collectif d'artistes et grâce à une campagne forte et percutante, Playright et ses partenaires ont pu revendiquer un rôle non négligeable en la matière en assumant la responsabilité de transformer ce rôle en une attitude constructive.

Concernant le dossier de la rémunération équitable audiovisuelle, le résultat obtenu est bien sûr moins satisfaisant : la rémunération équitable pour les acteurs passerait aux oubliettes ! Il faut bien évidemment attendre que la loi soit votée définitivement en séance plénière en novembre, mais le projet actuel signifie que la possibilité de cette compensation soit supprimée. Playright ne cache pas sa frustration de perdre une bataille de plus de 20 ans. D'autant plus que les motifs utilisés pour se débarrasser de cette rémunération ne respectent pas vraiment la vérité de « terrain ». Mais nous pouvons au moins conclure que le verre vide est aujourd'hui ... à moitié plein ?

Et ensuite, que va t-il se passer ? Le projet de loi va bientôt être présenté en séance plénière au Parlement (novembre) où il sera voté en loi. Nous ne manquerons pas de vous communiquer dès lors l'interprétation de fond nécessaire.



Déclaration commune des sociétés de gestion de droits d'auteur et droits voisins relative à l'avant-projet de loi sur l'injection directe

Rappel en définitions : droit de câble ? Injection directe ? Rémunération équitable ?

#### LES DROITS DE CÂBLE:

La loi belge sur les droits voisins a déjà été adaptée en 2014 en accordant aux artistes et aux auteurs leur propre droit à rémunération pour la retransmission par câble. En outre, ce système prévoit que les câblodistributeurs doivent s'acquitter de cette rémunération auprès des sociétés de gestion collective représentant les auteurs, les producteurs, et les artistes interprètes. Pourquoi ? C'est via les câblodistributeurs que vos œuvres arrivaient dans les foyers via un réseau de câble stable.

Mais certains câblodistributeurs prétendent aujourd'hui ne plus capter et diffuser le signal dans son ancien format et affirment distribuer simplement le signal qu'ils reçoivent : c'est une technique qu'on appelle l'**injection directe**. En conséquence, ils considèrent qu'ils doivent payer uniquement leur fournisseur, les diffuseurs.

Ça veut dire qu'avant l'injection directe, je touchais des droits de câble ?

Malheureusement NON! Un abonné au câble paie une part de sa facture mensuelle en « droits d'auteur ». Ce montant doit être réparti parmi les diffuseurs, les producteurs, les auteurs et les artistes-interprètes. Mais actuellement les artistes-interprètes ne voient pas un centime. Pourquoi ? Parce que depuis 2014, très peu de choses ont été faites pour que les sociétés de gestion puissent aller chercher cette rémunération auprès des câblodistributeurs. Pire encore, dans le cadre de la modernisation des droits d'auteur et droits voisins portée par le Ministre Kris Peeters, le projet faisait l'impasse sur les ayant-droits et ne leur garantissait pas de rémunération en cas d'injection directe. C'est d'ailleurs un de ces points que GALM, FACIR, l'Union des Artistes, De Acteursgilde et PlayRight dénonçaient à travers la campagne « Kris Peeters met les artistes à poil ».

Concernant l'injection directe, on peut dire que nous avons « gagné » ! Gagné quoi ? Un droit à rémunération incessible pour les auteurs, les artistes interprètes et les producteurs, et ce « malgré » l'injection directe. En d'autres termes, on considère ici que le câblodistributeur est un agent économique distinct et qu'il le reste. Par conséquent, il n'y a aucune raison de supprimer une rémunération existante sur base d'une innovation technologique : les câblodistributeurs doivent donc, comme la loi l'impose, payer un droit à rémunération aux artistes-interprètes.

Cette avancée envoie donc un signal fort et clair au ministre compétent!

Pour la rémunération équitable, il s'agit maintenant de rester vigilants afin de pouvoir remplir le verre ... à moitié plein déjà ?

## La réforme des instances d'avis : vers une

nouvelle usine à gaz?

**Bernard Breuse** 



#### Un nouveau décret

Ce 18 juin, la ministre faisait parvenir aux organisations représentatives du secteur culturel (aux ORUA <sup>1</sup>) l'avant-projet de décret portant « création du Conseil supérieur de la Culture et organisant la fonction consultative et la représentativité des pouvoirs publics en matière culturelle. »<sup>2</sup>.

Voilà donc que s'ouvrait publiquement le deuxième grand chantier culturel de la législature, tel qu'annoncé, faisant suite à la concertation engagée par l'opération « bouger les lignes » .

Si on se rappelle l'intention première de cette opération, il s'agissait bien de « remettre l'artiste au centre », étant admis qu'il était bien le parent pauvre d'un système qui avantageait souvent plus le cadre que le moteur.

L'Union des Artistes, en tant qu'ORUA, a donc reçu cet avant-projet et a été invité à donner ses retours.

Il faut rappeler ici que les commissions d'avis sont compétentes pour des secteurs qui vont de l'héraldique à la danse, du cinéma au conte, de la marionnette aux langues endogènes, de la musique actuelle au théâtre pour grands et petits, etc. (que les secteurs que je ne cite pas m'excusent) bref, toute la culture subventionnée en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Or, il faut bien le dire, cette réforme, et cet avant-projet -qui a fait depuis quelques aller-retours entre les secteurs et le cabinet- sont encore loin de faire l'unanimité.

Pourquoi ? Non par corporatisme, mais tout d'abord, -et c'est sans doute son péché originel- parce qu'il semble que du côté du ministère, on ait confondu vitesse et précipitation.

Le calendrier politique et la fin de la législature qui s'approche, s'ils poussent à engranger des résultats tangibles sur lesquels on peut communiquer clairement à l'électeur potentiel, n'est peut-être pas le timing idéal pour mener une réforme qui mérite sans doute plus de réflexion solide.

Il avait été évoqué, lors de « bouger les lignes », qu'une analyse des systèmes d'avis existants dans d'autres pays subsidiant leur culture serait menée comme préalable, pour en tirer les meilleures leçons, pour pouvoir mettre ensuite au point un système plus rationnel, plus transparent, plus efficient, au bénéfice de tous, si c'est possible.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> organisation représentative d'usager agréée, voir : <u>http://uniondesartistes.be/wp-content/uploads/2014/12/Comment-devenir-</u>ORUA-.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> initiée par Joëlle Milquet avant qu'il ne lui arrive les mésaventures politico-judiciaires que l'on sait et dont on ne connait toujours pas les conclusions.

Cette réflexion préalable, cette analyse, si elle a eu lieu, nous n'en n'avons rien su, rien vu. A-t-elle seulement été faite ?

Joelle Milquet, on s'en rappelle, avait initié en son temps un audit, qui, quoi que décrié par une partie des opérateurs (là où le politique se mélange au culturel, une vieille histoire en FWB), avait au moins le mérite d'essayer de poser des constats objectifs (puisqu'indépendants) et d'envisager des pistes hors idéologie (même si ce fut contesté). Ici, point d'audit, point de comparaison, mais un avant-projet dont il nous faut encore et toujours essuyer les plâtres, dont la philosophie n'est pas lisible et dont les propositions semblent être parfois techniquement inapplicables.

Si, sur la législature, Il faut mettre à l'actif de la ministre et de son cabinet l'augmentation du budget de la Culture (en plus de l'introduction du Tax-Shelter dans les Arts de la Scène) et une réforme du décret des Arts de la scène qui a permis l'alignement des aides structurelles des opérateurs. -autrement dit, tout le monde, théâtre et compagnies sont sur la même ligne, en terme de calendrier, quand il s'agit de demander un contrat-programme, il faut regretter ici que ce qui devait être le deuxième pilier de la politique culturelle de cette ministre ne semble pas avoir une base très réfléchie.

#### Au centre de quoi encore ?

Je n'entrerai pas dans le détail de cette deuxième réforme (réformant le décret Lanaan du 10 avril 2003 qui avait instauré ces 34 instances d'avis composées actuellement de 427 membres effectifs), et les problèmes techniques qu'elle soulève, et si je veux saluer ici l'esprit de concertation qui honore la ministre, je m'interroge encore et toujours sur la place de l'artiste dans nos secteurs, et en quoi cette réforme serait un autre élément de cette « remise au centre » (particulièrement au niveau des Arts de la Scène, et du théâtre adulte, puisque c'est là-où je travaille).

S'il y souvent bien loin de la coupe aux lèvres, et si on peut penser que, en politique, les moyens s'éloignent parfois bizarrement des fins, on peut cependant s'interroger aussi sur la traduction qui a été donnée aux recommandations faites par la coupole « Nouvelle Gouvernance culturelle » et qui ont conduit au projet de réforme de ces instances.

Il n'y a pas si longtemps, quand il s'est agit de mettre en oeuvre la réforme du décret des Arts de la Scène, l'UAS (épaulé dans ce combat par la SACD) a dû batailler ferme pour essayer que se traduise en chiffres la part d'emploi artistique demandée aux opérateurs dans les contrat-programmes. Avec à la clé de vagues promesses, le pouvoir politique faisant sans doute « confiance » à l'institution, puisqu'il s'est mis en position d'aussi peu exiger d'elle.

En fait, tout porte à croire que cette part d'emploi artistique, toujours pas définie de manière décrétale, celle qui fait vivre nos artistes, revendication majeure, qui aurait du être sécurisée et traduite par des exigences fermes dans les contrat-programmes, ne sera, en fait, ni sanctuarisée, ni augmentée.

Le Tax-Shelter apporte sans nul doute de l'argent frais au secteur, mais il faut rappeler que les institutions évoquaient il y a peu une situation où, structurellement, il n'était pas possible d'augmenter cet emploi. Et à l'impossible, nul n'est tenu, n'est-ce-pas ?

On pourra peut-être, on l'espère, évaluer de manière rigoureuse quels auront été les résultats de cette nouvelle politique, si c'est possible, et souhaiter que l'état informatique de l'administration permette en 2022 une analyse fine des résultats et bilans des contrat-programmes initiés en 2017 et signés en 2018.

Mais revenons à cette deuxième réforme.

Là aussi, remettre l'artiste au centre, au niveau des instances d'avis, qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ? Et bien, c'est peut-être faire en sorte qu'il en soit un peu plus le sujet et moins l'objet.

Encore faut-il que cela soit possible, et qu'il soit suffisamment représenté dans ces commissions, au même titre que les institutions qui y sont très présentes et qui ne lâcheront pas l'affaire, c'est certain.

On aura beau jeu de me dire qu'au sein des commissions, il y a des artistes, et qu'ils sont parfois, c'est vrai, en même temps, directeurs d'institutions, et programmateurs de leurs propres théâtres. Sont-ils avant tout artistes ou programmateurs ? C'est une bonne question. Qu'en est-il alors des artistes indépendants ou de ceux qui oeuvrent au sein des compagnies ?

Pour ce qui est de la pratique pure, le décret octroie un défraiement de 50 euros à ses membres. C'est ce que recevra un artiste indépendant, s'il siège, pour une réunion de travail d'une demijournée, sans que son statut vis-à-vis de l'ONEM soit très clair (s'il est au chômage). Faire ainsi, c'est avantager celui qui reçoit une rémunération ailleurs, directeur de théâtre ou personnel permanent de l'institution, et c'est aussi construire la hiérarchie de ceux qui peuvent se permettre d'y aller. Si la volonté de cette réforme est de rendre ces commissions plus professionnelles, il aurait fallu alors envisager un autre type de rémunération, (un contrat de travail me semblerait justifié) et cela ne se trouve pas dans le projet de décret actuel (dont un des buts avoués est de faire des économies).

Il est même ironique de penser que le « Conseil supérieur de la Culture » (nouvel organe représentatif qui n'existait pas auparavant, qui « chapeauterait » en quelque sorte les commissions d'avis et de concertation pour conseiller la ministre sur les orientations que la politique culturelle devrait prendre -y compris, par exemple sur le statut de l'artiste-) devrait alors rapidement conseiller à la ministre de réformer rapidement le statut de ce même artiste pour qu'il puisse siéger en tout légalité (vis-à-vis de l'ONEM) au sein de ces mêmes commissions, y compris la sienne...

### Un peu de transparence, que diable!

Au moment des décisions sur les demandes engagées par les opérateurs, on a souvent entendu des mouvements d'humeurs, justifiés ou non, qui s'engouffrent, il est vrai, dans les failles du système actuel (puisque les commissions ne peuvent pas communiquer publiquement sur les avis qu'elle rend, et que le/la ministre joue alors de ce vide pour se défendre derrière ces avis dont on ne sait rien).

Qu'il faille prendre des décisions, tout le monde en sera d'accord, et quand la décision est défavorable au demandeur, c'est parfois dur à accepter, et les artistes ne font pas exception à la règle. Ce sera toujours la forme qui ne convient pas ou le fond qui aura été mal compris. Mais autant qu'on peut, le système doit permettre la compréhension des critères que le politique utilise

(puisque la commission est censée représenter l'objectivité à travers une décision argumentée entre différentes parties), et faire que la rationalité s'applique plus que l'influence, l'entregent ou la carte du parti. Pas sûr que ce soit plus clair dans le nouveau système, puisque c'est toujours le « à postériori » de l'explication qui sera la règle.

Il faut aussi rappeler que, chez nous, l'épine dorsale des Arts de la scène est l'institution. Qui dit institutions, théâtres, dit alors inévitablement, chez nous, étiquettes politiques et rapports de force qui prévalent souvent sur l'artistique. Et les décisions d'un(e) ministre prennent alors aussi d'autres accents, encore moins lisibles rationnellement, surtout dans des gouvernements de coalition, comme c'est toujours le cas chez nous...

Il y a eu de fameux exemples d'opacité, et ce n'est peut-être pas fini.

Ainsi, il y a peu, l'ex-ministre de la culture Fadila Lanaan (qui présentait son bilan à la COCOF) dénonçait le manque de transparence dans le re-définition des contrat-programmes initiée par la ministre Gréoli. C'est l'hôpital qui se moque de la charité, quand on sait à quel point le boulevard de l'empereur semblait (sous sa législature précédente) avoir téléguidé un certain nombre de décisions concernant des opérateurs qu'il contrôlait, de près ou de loin (Mons, c'est à combien de kilomètres de Bruxelles encore ?)

Dans le même ordre d'idée, certains artistes ont dénoncé en leur temps une soit-disant collusion des artistes présent au sein des commissions avec les institutions, dans système d'échange d'intérêts. Des artistes l'ont dénoncé, mais les institutions se sont bien gardées d'en dire quoi que ce soit, puisque c'est elles qui règnent dans ces commissions. Cela va-t-il changer avec le nouveau décret ? Rien n'est moins sûr. Le mélange des disciplines au sein des commissions est censé éviter l'entresoi, c'est une solution, mais l'architecture proposée par le nouveau décret, encore une fois, semble être difficilement praticable.

## Le pouvoir des commissions

Alors, être dans une commission d'avis, est-ce être dans une position de pouvoir ? Oui, évidemment, mais un pouvoir qui doit pouvoir se partager dans la responsabilité, et dans une certaine éthique, dont l'équilibre représentatif du secteur est le meilleur garant, avec un réel sens de l'engagement (quand on sait ce que cela représente en heures de travail).

Cette responsabilité, l'artiste doit la prendre, et plutôt que de dénoncer, il doit s'engager, et prendre la place qui lui est due au sein de ces instances.

Enfin, et ce n'est pas rien, la parité femmes -hommes semble avoir été laissée de côté (si ce n'est dans les présidences des commissions). On parle d'équilibre homme-femme, mais, dans les faits, on verra sans doute en fonction des disponibilités... Là aussi, où se trouve l'ambition ? Où est la bonne Gouvernance ?

Pour revenir à la transparence, si on a dit tant de mal des commissions et de leurs avis négatifs, on doit souligner encore une fois que la ministre a eu beau jeu, puisque les commissions ne peuvent pas communiquer leurs avis, de se retrancher derrière les avis rendus (dont on ne savait jamais rien, sinon une conclusion) quand la décision mécontentait l'opérateur et qu'il le faisait savoir publiquement.

Est-ce vraiment la philosophie de la nouvelle réforme ?

Les avis, c'est impératif, doivent être rendus publics avant que la ministre prenne sa décision. Après tout, les commissions ne sont que consultatives, et elles le resteront. C'est là qu'une politique s'exprime : dans le choix qui est fait. Ce choix doit être assumé, en toute transparence.

Le chantier est donc en cours. Notre président, Pierre Dherte et Thibaut Delmotte, membre du C.A. ont travaillé, et travaillent encore beaucoup, constructivement, comme d'autres membres d'ORUA, pour essayer d'améliorer la copie de la ministre. Il semblerait qu'elle en ait bien besoin, et rien ne dit que cela soit suffisant en l'état actuel des choses pour que cette réforme finisse par être valable, et même applicable...

Pour ce qui est de « l'artiste au centre », comme il paraît que Surlet de Chokier a introduit l'élevage du mouton Merinos en Belgique, il ne faudrait pas que le ministère situé sur la place qui porte le même nom continue à ne voir dans l'artiste -finalement toujours à la périphérie- qu'un lointain cousin de cette espèce ovine.

Bernard Breuse



## Le site internet :

## www.uniondesartistes.be

#### Nouveau sur le site de l'Union :

Bientôt des listings de directeurs de castings, directeurs de plateaux, studios de doublage, de pub, d'agences de castings seront sur le site! (J'ai besoin de votre aide pour alimenter cette nouvelle rubrique! Idées bienvenues! info@juliebasecqz.com)

## L'adresse électronique de l'Union des Artistes : info@uniondesartistes.be

(Merci de nous signaler tout changement d'adresse mail via cette adresse)



Le groupe Facebook
Union des Artistes du Spectacle

Le profil Facebook

Artistes du Spectacle
ouvert à tous.

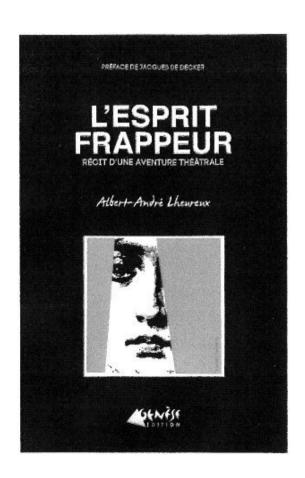
## Un homme, un livre, une histoire



18 octobre 2017, Albert-André Lheureux présentait son livre aux étangs d'Ixelles. La salle était comble. Qui connaît bien Albert-André sait qu'il a des heures d'anecdotes en mémoire. C'est aussi un excellent conteur et ainsi, la soirée s'est passée en partages de souvenirs ponctués d'humour et de tendresse.

Il nous plonge dans l'irréel lorsque, au dernier chapitre, il parle de sa mère en paroles aériennes : "Ma mère m'est apparue ce matin... son allure était belle...elle portait une robe presque transparente qui donnait à ses mouvements la légèreté qu'on porte en soi dans la jeunesse... elle me disait : "il faut toujours dire la vérité. Elle est bonne à dire. Elle peut aider les autres. »

Albert-André m'avait parlé de son livre avant qu'il en écrive le premier mot. Il est bien écrit. Pas de longs paragraphes, les phrases sont courtes. Ce livre est une photo de son auteur et de ses vérités. Si ce n'est fait, je vous invite à le découvrir car, comme l'écrivait Daniel Simon dans "Le carnet et les instants" : Les souvenirs de spectacles sont des lucioles...le temps efface peu à peu cet art de l'instant qui demande tant de temps pour exister.



## Le livre et l'auteur

**Albert-André Lheureux**, une des figures de la scène bruxelloise des années 1960 aux années 1990, nous raconte l'histoire d'un théâtre, **L'Esprit Frappeur**, qu'il créa à l'âge de dix-huit ans et qui changea profondément le paysage théâtral de l'époque.

À travers une épopée souvent burlesque et toujours inventive, ce récit vivant fourmille d'anecdotes, de portraits coups de cœur, de moments de grâce et de rencontres rares : Gilbert Bécaud, Maurice Béjart, Jacques Brel, Pierre Cardin, Marlène Dietrich, Eugène Ionesco, Charles Trenet, qui parmi bien d'autres. Il nous raconte aussi de l'intérieur la naissance dune génération d'acteurs, d'auteurs, de metteurs en scène et de techniciens qui allaient devenir le « jeune théâtre » en Belgique, dont Albert-André Lheureux fut l'initiateur.

Cet homme qui dirigea quatre théâtres à Bruxelles, L'Esprit Frappeur, Forest-National, Le Botanique et Le Résidence Palace, nous fait retrouver la liberté créative et la joie festive des *Swinging Sixites*.

Pendant vingt-huit ans de direction de théâtres et de mises en scène, il fut le témoin privilégié de l'évolution de cette folie dans un Bruxelles d'une grande richesse et d'une grande diversité culturelles.

Un livre personnel, vivant, racontant, depuis les coulisses, les moments fondateurs d'un mouvement théâtral en rigueur et flamboyance. Un livre-spectacle qui invite le lecteur à ouvrir le grand rideau.

# La gratuité dans les théâtres

Voici comment les choses se déroulent : vous vous présentez, sans réservation au guichet à l'entrée, vous présentez votre carte de membre de l'Union des Artistes du Spectacle (en ordre de cotisation !), vous serez inscrit sur une liste d'attente. Si au moment de fermer les portes de la salle, des places sont disponibles, vous entrez gratuitement (ou à tarif réduit). Voilà, c'est aussi simple que ça. Attention, des conditions particulières s'appliquent donc dans certains théâtres !(voir ci-dessous)

La carte de membre est donc indispensable ! N'hésitez pas à contacter Frédéric Van Linthout au bureau de l'Union pour en demander une copie si vous l'avez égarée... Cette carte vaut plus qu'une réduction !...

Voici la liste des théâtres participant actuellement à notre action.

La Balsamine
Le Théâtre de Namur
Le Théâtre de Poche
L'Atelier-Théâtre Jean Vilar \*
La Comédie Claude Volter
Le Théâtre 140
Le Théâtre Le Public
Le Théâtre Royal du Parc
Le Rideau de Bruxelles
Le Théâtre Varia \*

#### (\*) Conditions particulières :

Théâtre Jean Vilar : Réservation préalable indispensable.

#### Théâtre Varia:

Les exonérations pour les membres de l'UAS ne sont valables que sur la première semaine de représentations et ne concernent que les créations. En dehors de la première semaine : réduction du prix d'entrée à 5 €. Pas de places exonérées sur les accueils et sur les reprises. Les personnes qui accompagnent les membres ont droit à une place à 8 € sur l'ensemble des spectacles. La carte de membre UAS donne droit à une place à 5 € sur tous les spectacles autres que les créations.

Par ailleurs, **le Théâtre des Martyrs** octroie, sans réservation, un tarif réduit à tous les membres en ordre de cotisation, sur présentation de la carte, au prix de 7€50.

## **Naissances**

## Un bambin...

est arrivé dans le monde des artistes ces derniers mois.

Nous lui souhaitons la bienvenue, une belle vie remplie de surprises et beaucoup de bonheur ainsi qu'à ses parents.

## Félicien

né le 26 mars 2018

Fils de Charlotte Chantrain et Frédéric Kusiak



## **Hommages**

## **Marcel Derwael**



L'Union des Artistes apprend le décès de notre membre Marcel Derwael.

Marcel fut une cheville ouvrière et créatrice essentielle du Rideau de Bruxelles pendant très longtemps. Mais pas uniquement. Un des piliers de son « Histoire ». Directeur technique qui en a vu passer des générations de comédiennes et de comédiens, de metteurs en scène, de directeurs De « L'Idiot » de Dostoievsky en 1967 à « Deux hommes tout nus » en 2016, on compte pas moins de 333 collaborations de Marcel à autant de spectacles! C'est une carrière pour le moins conséquente que nous n'oublierons pas de si peu, un parcours si riche de rencontres multiples et variées. Beaucoup de « fidèles » aussi!

Comme pas mal d'entre-nous, au cours de spectacles du Rideau, j'ai partagé de nombreux moments intenses, professionnels et parfois plus intimes, avec Marcel. Je me souviendrai longtemps de sa présence discrète mais combien efficace, de son sourire rayonnant sur tout son visage et qui en disait tant, sans toujours faire appel aux mots. Je n'oublierai pas non plus son plaisir à parler de ses nombreux voyages à l'étranger, escales de ressourcement si nécessaire qu'il partageait avec Pascale, toujours à ses côtés. Tant de « Temps de Bonheur » (1997) bien sûr, mais aussi des moments plus difficiles à vivre parfois, au fil des années.

Comme le rappelait récemment Claudine (Laroche), « le Rideau encore endeuillé tant de fois et en si peu de jours. Mila de Brito qui dirigea l'atelier costumes , Dominique Rozan qui y interpréta plusieurs rôles mémorables. Et il y a quelques semaines Jean-Marie De Backer le fils de Claude Etienne et de Denise Périez ». Et aujourd'hui Marcel.

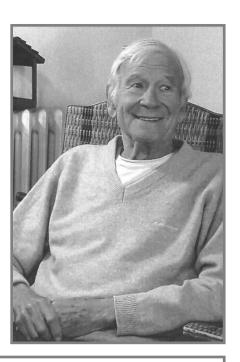
Cher Marcel, par « La Forme des choses » (2005), voilà que tu deviens « Inconnu à cette adresse » (2003). « La Campagne » (2006) que tu découvres à présent nous apparaît telle une « Nature morte dans un Fossé » (2005). Mais qui sait ? Que connaît-on en fait de ce grand « Voyage au pays sonore ou l'art de la question » (1993) est sans réponse ?

Que « Vos rêves les plus fous » « Trompe-la-mort » du « Roman théâtral » (1996,1995,1994). Que les « Sept portes » (1993) te soient toujours ouvertes. « Yes peut-être » (1975) ? Nous te souhaitons plein « D'Etoiles rouges » (1978), « d'Oiseau vert » (1977) au « Café de l'Entracte » (1978) ! Sache que « Le bruit de tes pas » (1979) résonnera longtemps en nous ! Voici venu pour toi le temps de « L'heure verticale » (2007).

Toutes nos pensées à Pascale, à la famille, aux proches ... Pour l'Union des Artistes du Spectacle,

Pierre Dherte

## Paul **Anrieu**



Paul Anrieu nous a quitté.

Les plus jeunes d'entre nous ignorent probablement qui était cet homme de théâtre, cet humaniste, ce metteur en scène, ce professeur de théâtre, cet ami intime des Serge Creuz, André et Paul Delvaux, Paul Danblon et tant d'autres, ce penseur spécialiste et exégète de Bertolt Brecht .Son apport au théâtre belge pendant des décennies a été capital.

On ne résume pas la vie d'un homme en quelques lignes. On se souvient de sa carrière de comédien professionnel depuis 1950. De ce licencié en Philosophie et Lettre de l'ULB. Du metteur en scène de Ghelderode à Molière, de Planchon à Shakespeare, de Sartre à Feydeau. Du comédien qui a joué énormément de rôles et notamment Figaro de Beaumarchais, Cyrano de Rostand, Scapin et Sganarelle de Molière, Estragon de Beckett.....

On se souviendra aussi du professeur et pilier aux premières heures de l'INSAS. C'est là que j'ai connu Paul pendant 3 ans . Puis du plaisir et du cadeau d'être son partenaire et compagnon de loge dans deux pièces de Molière au Théâtre Royal du Parc sous la direction de Jean Nergal.

Mais le dernier mot revient toujours au poète, en l'occurrence à l'écrivain à travers une réflexion de Paul sur le théâtre:

I...I "Le spectacle n'existe que dans la tête (et les sens) du spectateur. C'est le lieu où se reconstituent la trame, le récit, la pensée, la signification d'une oeuvre. Et ainsi, chaque spectateur voit-il, dans l'instant de la représentation, un spectacle différent. Il le voit à travers ses obsessions, ses rêves, son éducation, son passé...ses préjugés souvent, son scepticisme parfois.

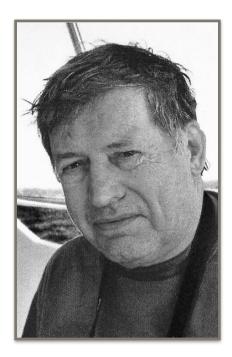
C'est là, dans la tête (et les sens) du spectateur qu'il faut agir. C'est là qu'il faut détruire(...)par deux moyen utilisés conjointement.

Le premier: libération de l'esprit critique, attaque des modes conventionnels de pensée. Apport d'une vision du monde nouvelle, surprenante, insolite, et pourtant rattachée à la réalité.

Le second(...) Rendre au théâtre sa spécificité absolue par la restauration du rôle totalement et librement créateur des acteurs.

Jacques Monseu

## Léo Quoilin



Léo Quoilin nous a quitté le 3 juillet dernier.

Brillant réalisateur en télévision, modeste, affable et empreint de gentillesse, il aimait travailler avec les artistes. Il les appréciait et les respectait. Et comme il le disait, il a toujours oeuvré pour "le Bonheur" des gens qu'il filmait en télévision.

Mais l'attachement de Léo pour l'Union des Artistes du Spectacle était lié à Marion. Notre Marion que nous aimons tous et qui a tant fait pour l'Union et les artistes, notamment ceux engagés au "Lundi du Théâtre".

Marion et Léo formaient un couple parfait. Uni dans leurs idéaux, dans l'ouverture d'esprit, dans l'acceptation de l'autre. Leur entente a duré longtemps dans un bonheur paisible.

Nous présentons à Marion nos plus sincères et confraternelles condoléances.

Jacques Monseu

## Serge Larivière



Il y a deux ans à peine, Serge souhaitait rentrer à l'Union des artistes. Je l'ai parrainé non sans cacher ma joie de voir ce comédien, cet ami, nous rejoindre. Ensuite, nous nous sommes

plutôt revus au Bar parallèle à Ixelles, avec Marie également, ou encore dans nos déambulations de courses au quotidien dans les rues du quartier, où le hazard nous faisait communiquer.

Chaque fois, nous nous arrêtions un moment et discutions de tout et de rien: des commerces de la commune qui changent, du piétonnier, des migrants de Lesbos où Serge était venu nous rejoindre une année avec sa famille, ou encore de l'immigration en Belgique, thématique à propos de laquelle Serge était en questionnement constant. On parlait des voisins de quartier, de Paris ... des problèmes de la vie. Du travail. Avant cela, on avait participé ensemble à une revue délirante de Charlie Degotte. Peu de temps mais tout de même, on avait cassé la graine côte à côte.

Serge était souvent à Paris. On se voyait moins. Sauf que début juillet, on s'est croisé à nouveau en face de l'INSAS. Lui en trottinette électrique et moi en roue électrique. Et on a re-discuté le coup, les batteries de nos moteurs à l'arrêt. On comparait nos machines. On causait du temps qui passe ... trop vite. De ce qu'on allait faire cet été. Puis on s'est séparé tout en faisant ensemble un bout de chemin avec nos engins bioniques, puis le chemin est devenu comme une sorte de course. Bien sûr j'ai gagné mais Serge était tellement prudent.

C'est la dernière fois que je l'ai vu et entendu. Nos derniers mots ont du être quelque chose du style : « à plus ! » et « sois prudent » !

Te voilà parti vers de nouveaux horizons Serge. Là où on peut probablement être imprudent ? Qui sait ? C'est ton choix et je me dois de le respecter. Aussi difficile que cela puisse être viable pour ta famille, pour chacun.

Tu me manques et me manqueras probablement bien longtemps encore.

Des bises de Lesbos, du terrain où je suis si souvent, et où nous étions un jour assis ensemble ... sur la même pierre.

Je pense beaucoup aussi à Marie, Mathilde et Lucie.

L'Union des Artistes est encore une fois en deuil d'un artiste qu'on aimait et qui fut si tendrement humain! Simplement humain ...

Avec toute la complexité que cela suppose.

Pour l'Union,

Pierre Dherte

#### **CATHEDRALE ST MICHEL 29 SEPTEMBRE 2018**

Matin d'automne, le soleil éclaire les vitraux de l'édifice. Le cercueil de Serge Larivière vient d'être déposé dans le chœur. Beaucoup sont présents.

Un voilier passe dans la brise du matin, et part vers l'océan,

Il est la beauté, il est la vie,

Je le regarde jusqu'à ce qu'il disparaisse à l'horizon,

Quelqu'un à mon côté dit : "il est parti !"

Parti vers où?

Parti de mon regard, c'est tout!

Son mât est toujours aussi haut, sa coque a toujours la force de porter sa charge humaine,

Sa disparition totale de ma vie est en moi, pas en lui,

Et juste au moment où quelqu'un près de moi dit : "il est parti !"

Il en est d'autres qui le voyant poindre à l'horizon et venir vers eux s'exclament avec joie :

"Le voilà!"

C'est ça la mort!

Il n'y a pas de morts,

Il y a des vivants sur les deux rives.

William Blake

Pourquoi ai-je décidé de me rendre aux obsèques d'une personne seulement connue par son métier de comédien ? Nous ne nous étions jamais croisés ne fut-ce qu'un instant.

La réponse m'a été donnée le temps d'une cérémonie belle, émouvante. Au travers de témoignages, l'homme qui s'en était allé m'est apparu nettement. J'ai compris que nous partagions des interrogations, idées et centres d'intérêts communs et qu'ainsi nous aurions été de parfaits amis en autant d'échanges complices. On a parlé du corps, de l'âme. Du corps qui raisonne tandis que l'âme résonne.

Il a aussi été question de la "reconnaissance". Ou plutôt du manque de "reconnaissance" : être ou ne pas être reconnu à sa juste valeur. Un artiste a conscience d'avoir en lui des dispositions à partager. Reste à lui donner autant d'occasions de s'accomplir parce que son talent a un impérieux besoin d'être concrétisé. Nous avons, en Belgique, une flopée de personnes talentueuses. Pourquoi ne pas leur faire confiance, leur donner l'opportunité de montrer pleinement leurs capacités? Les choses ont un peu changé depuis quelques années mais... pas assez. **Pas assez**! Metteurs en scène, producteurs... osez, tendez la main, puisez, tout est chez nous. Tout.

Ce billet devait être écrit. C'est pourquoi Serge Larivière m'a convoquée ce matin à son dernier rendez-vous.

Jeannine Rolane



## Conseil d'administration

Suite aux élections de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du 5 mars 2018 :

Président: Pierre Dherte (2016-2019)

Rue Isidore Verheyden, 10 02/514 09 43 1050 Bruxelles pierre@dherte.com 0475/55 40 61

Vice-Présidents:

 Jacques Monseu
 (2018-2021)

 Bd G. Van Haelen, 43
 02/346 56 29

 1190 Bruxelles
 jacquesmonseu@hotmail.com
 0477/50 07 46

**Julie Basecqz** (2017-2020) Rue Comte de Meeus,19 0475/31 64 31

1428 Lillois <u>info@juliebasecqz.com</u>

Secrétaire générale trésorière:

**Audrey Devos** (2017-2020) Clos de la Ballade, 29/9 0497/22 59 46

1140 Bruxelles <u>audrey.devos@yahoo.fr</u>

Administrateurs:

 Stéphane Ledune
 (2018-2021)

 Rue Molensteen, 50
 0479/27 33 07

1180 Bruxelles <u>stephane.ledune@gmail.com</u>

 Bernard Breuse
 (2017-2020)

 Rue Jan Bollen,11
 0499/276074

1020 Bruxelles <u>bernardbreuse@skynet.be</u>

 Magali Genicq
 (2016-2019)

 Avenue Ducpétiaux, 148/9
 0496/51 44 75

1060 Bruxelles <u>magaligenicg@hotmail.fr</u>

**Thibaut Delmotte** (2016-2019)
Place Saint-Denis, 46/2 0486/684 902

1190 Bruxelles <u>thdelmotte@gmail.com</u>

 Alec Mansion
 (2017-2020)

 Avenue des Cerisiers,138
 0476/623 867

1200 Bruxelles <u>macmansion1@gmail.com</u>

 Guy Theunissen
 (2017-2020)

 Rue Matthys,43
 0478/962 002

1350 Orp-Jauche <u>guytheunissen@maisonephemere.be</u>

Union des Artistes du Spectacle

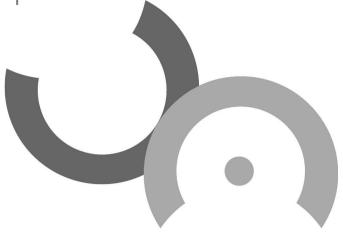
**Avantages offerts** 

# Avantages offerts par l'Union des Artistes :

(Avantages accordés <u>sur</u>
<u>demande écrite</u> aux
membres affiliés depuis un
an minimum et en règle de
cotisation)

- Allocation de naissance
   186 € par enfant.
   Document à fournir:
   photocopie de l'acte de naissance. La demande doit parvenir à l'Union dans un délai maximum de 6 mois.
- 2. Allocation de décès 496 € en cas de décès d'un membre aux héritiers directs OU à la personne qui assume les frais de funérailles. Documents à fournir: photocopies (acte de décès et frais funéraires).
- 3. Allocations trimestrielles après un minimum de 20 ans de présence à l'Union:
- de 65 à 69 ans (95 €) - à partir de 70 ans (115 €)

Document à fournir:
photocopie de la carte
d'identité. Dans tous les
cas, indiquer le numéro de
compte bancaire sur lequel
la somme sera versée.



## **UNION DES ARTISTES**

## Sous certaines conditions:

- 1. Intervention dans les frais de maladie, d'hospitalisation, de prothèse, ...
- 2. Prêts d'argent sans intérêt.
- 3. Conseils juridiques relatifs à la profession assurés par Maître Evelyne Esterzon (première consultation gratuite, après approbation du conseil d'administration).
- 4. Dons en argent et aide dans les cas graves.

Depuis 2012,

## accès gratuit dans les théâtres

sur présentation de la carte de membre. (voir conditions)

## De plus :

Depuis 2007, l'Union est agréée par le gouvernement de la Communauté française en tant qu'ORUA (Organisation Représentative d'Utilisateurs Agréée). Nos administrateurs assurent la défense morale de vos professions dans plusieurs instances officielles de décision et de concertation.

D'autre part, l'Union s'efforcera, dans la mesure du possible, de vous donner les renseignements ou d'orienter les recherches qui vous seraient nécessaires pour toute démarche utile à l'exercice de votre métier.

La qualité de membre permet d'être repris dans le fichier Cinéma-TV que l'Union met en permanence à la disposition de tous les employeurs intéressés.

## **Demande d'admission**





Questionnaire d'adhésion :	Questionnaire pour notre fichier :
Pseudonyme :	Couleur des yeux :
Patronyme :	Couleur des cheveux :
Prénoms :	Corpulence :
Lieu et date de naissance :	Taille :
État civil :	Sports pratiqués :
Nationalité :	Langues parlées couramment :
Nom & prénom de l'époux(se) :	Autres aptitudes spéciales :
Activité dans le spectacle :	<b>Observations</b> : (détails complémentaires que vous aimeriez faire connaître)
Date des débuts :	
Adresse :	Je certifie par la présente que les informations ci-jointes sont exactes et actuelles
	Signature du candidat:
Téléphone :	Parrainage: 1 membre de l'Union depuis un an au moins. (Le parrain certifie que le candidat est professionnel) Le nom en MAJUSCULE et la signature:
Fax :	
Portable :	Joindre :
Courriel :	- 1 photo d'identité pour la carte de membre, - 1 photo de qualité pour le fichier, - 1 C.V. avec les rôles principaux joués, le nom des metteurs en
N° de compte bancaire :(IBAN)	scène ou réalisateurs ainsi que des théâtres ou productions cinématographiques, lyriques, musicales ou chorégraphiques.

Envoyez votre demande à :

UNION DES ARTISTES DU SPECTACLE Rue Marché aux Herbes, 105/33 - Galerie Agora 1000 Bruxelles Tél. & Fax: 02/513.57.80 Courriel: <u>info@uniondesartistes.be</u>

Site Internet: http://www.uniondesartistes.be

en qualité de membre effectif, je m'engage à payer ma cotisation au début de chaque année (soit 30 €) sur le compte

En sollicitant mon admission à l'Union des artistes

BE57 0000 2071 3035 et à me conformer aux statuts qui régissent l'association.